



## II.C. LIAISONS PIETONNES

De nouvelles liaisons piétonnes peuvent permettre de créer un maillage secondaire. La création de ces cheminements dépendra cependant d'acquisitions foncières ponctuelles nécessaires. Deux réseaux peuvent être créés :

### II.C.1. Réseau 1

Ouverture de trois passages entre la Grande rue et le quai Raoul Carré. Les vestiges de ces passages existent encore, mais sont soit murés, soit noyés par des broussailles. Ils appartiennent actuellement à des copropriétés. La mise en service de ces traboules participerait activement au report possible du stationnement sur le quai Raoul Carré et à la fluidité transversale du bourg.

